

# BIEN PLACER SES SONDÉS DE TEMPÉRATURES

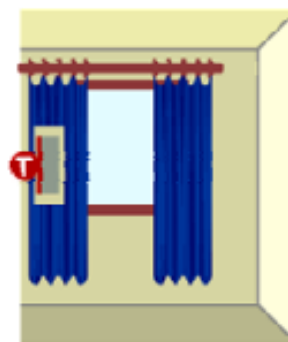
Les sondes de températures sont des organes indispensables dans la mise en place d'une régulation sur une installation de chauffage. Les sondes de températures doivent être des témoins fidèles de ce qu'elles sont censées mesurer. Leur positionnement est donc très important.

## OÙ IMPLANTER LA SONDE DE TEMPÉRATURE INTÉRIEURE ?

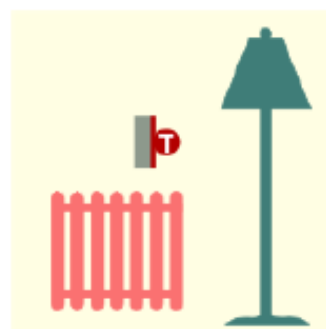
La température mesurée par la sonde doit être la plus représentative de la réalité du logement et ne doit pas être altérée par l'environnement qui l'entoure (source de chaleur, rayonnement, courant d'air). Voici les positionnements à éviter :



La sonde ne doit pas être placée dans un endroit clos, peu influencé par l'air ambiant (dans une niche, derrière une tenture, ...).



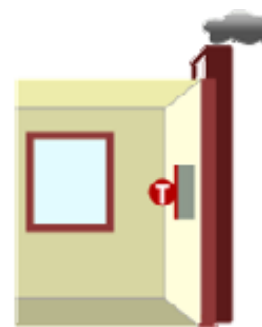
La sonde ne doit pas être soumise à l'ensoleillement.



La sonde ne doit pas être influencée par une source de chaleur interne (éclairage, radiateur, ...).



La sonde ne doit pas être placée sur un mur extérieur



La sonde ne doit pas être placée contre une cheminée.

## OÙ IMPLANTER LA SONDE DE TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE ?

Voici l'emplacement où l'installation de la sonde de température extérieure est conseillée.



S'il n'y a qu'une sonde pour le bâtiment, on la posera sur une façade nord-ouest ou nord-est.



Elle doit être placée à une hauteur de 2m à 2,5m au-dessus du niveau de sol ou accessible à partir d'une fenêtre.

En revanche, voici les endroits à éviter pour l'installation de la sonde de température extérieure :



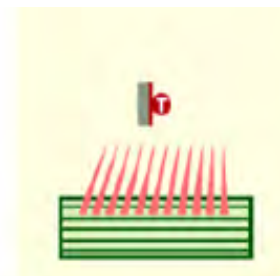
La sonde ne peut être soumise à l'ensoleillement direct.



La sonde ne peut être placée contre une cheminée.



La sonde ne peut être placée au-dessus d'une fenêtre.



La sonde ne peut être placée au-dessus d'une sortie de ventilation.

Source : Energie +

CONTACTEZ  
NOTRE ÉQUIPE  
POUR PLUS  
D'INFORMATIONS !

### À retenir :

La sonde de température intérieure ne doit pas :

- être placée sur un mur extérieur,
- subir le rayonnement d'une source de chaleur interne ou externe,
- être placée dans un endroit clos,
- être placée contre une cheminée.

RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE  
**CEP**  
POUR PLUS  
D'INFORMATIONS !

La sonde de température extérieure doit être placée de préférence côté Nord et à une hauteur de 2 à 2.5 mètres au-dessus du sol. Elle ne doit pas :

- subir de rayonnement direct du soleil,
- être placée contre une cheminée,
- être placée au-dessus d'une fenêtre ou d'une sortie de ventilation.



10, Promenade  
Émilie du Châtelet  
54000 NANCY  
Tél.: 09 61 44 71 77  
info@alec-nancy.fr